



Appel à projets inter-régimes pluri annuel 2022
LABEL VIE
Ateliers de prévention
Préservation de l'autonomie et du lien social

Cahier des charges
Date limite de dépôt des candidatures : 21/02/2022

I – Contexte

II – Objectifs

III – Modalités d'intervention

IV – Population cible

V – Thématiques

VI – Critères de sélection retenus par LABEL VIE

VII – Financement

VIII – Echancier - Evaluation

IX – Composition du dossier

X – Dépôt des dossiers de candidature



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent





I – Contexte

En cohérence avec la *loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement*, les caisses de retraite des régimes général, agricole et des indépendants de Lorraine et Champagne-Ardenne s'associent pour développer une politique de prévention et de préservation de l'autonomie des personnes âgées s'inscrivant en complémentarité de l'action des départements.

C'est pourquoi les cinq partenaires : Carsat Nord-Est et Alsace-Moselle, MSA Marne-Ardenne-Meuse, Sud-Champagne et Lorraine ont constitué une association baptisée :

LABEL VIE POUR BIEN VIEILLIR EN CHAMPAGNE-ARDENNE ET LORRAINE

Une attention particulière est apportée aux retraités socialement fragilisés, notamment en raison de leur âge, de leur isolement social et de leurs conditions de vie en leur proposant une offre de services diversifiée basée sur un accompagnement pour bien vivre sa retraite.

A travers le présent appel à projet, LABEL VIE développe sa politique de prévention facilitant l'accès aux retraités à des actions collectives multithématiques permettant de prévenir la perte d'autonomie et de maintenir le lien social.

II – Objectifs

Préserver l'autonomie
Améliorer la qualité de vie des personnes retraitées
Renforcer le lien social
Entretenir le capital santé
Lutter contre les situations de fragilité sociales et économiques

III – Modalités d'intervention

En raison du contexte sanitaire, le format des actions de prévention pourra être adapté, à la fois sur le caractère individuel ou collectif des ateliers, ainsi que sur leur aspect présentiel ou distancié.

Chaque atelier donne lieu à une évaluation initiale et en fin de cycle. Les outils d'évaluation sont fournis par LABEL VIE.

IV – Population cible

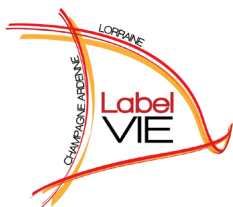
Les personnes retraitées vivant à domicile (GIR 5 et 6), et plus précisément :

- en situation de fragilité économique et sociale, et ou isolées,



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent





V – Thématiques

En 2022, les thématiques suivantes sont proposées :

- Ateliers « Quand plaisirs riment avec vieillir » (voir fiche pédagogique en annexe 1)
- Ateliers « Consolider le lien intergénérationnel » (voir fiche pédagogique en annexe 2)
- Ateliers participatifs – Les promoteurs peuvent déposer des projets participatifs **co construits avec les participants** sur le thème de la préservation de l'autonomie et du lien social. (voir fiche pédagogique en annexe 3)

Les actions pourront se tenir sous forme d'ateliers collectifs ou de modalités plus individuelles, soit à distance, semi-distance, semi-présentiel, par téléphone, plateforme collaborative, par visio....

Label Vie souhaite organiser au moins un atelier par thème et par département. **Les actions menées sur les territoires repérés comme prioritaires par l'observatoire des fragilités seront privilégiées.** Une complémentarité avec les programmes des Conférences Départementales des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie sera recherchée.

VI – Critères d'instruction des dossiers

Les dossiers complets datés, signés sont déposés avant la date limite fixée au 21 février 2022.

Aucune vente de produits et services ou publicité ne peut être réalisée dans le cadre du projet déposé.

Ne pourront être étudiés que les dossiers présentés par des organismes publics ou privés dont les équipes porteuses font apparaître les compétences nécessaires à la réalisation du projet et à l'animation de la thématique ou pouvant faire appel à des compétences extérieures.

Les ateliers doivent être gratuits pour les participants.

Une attention particulière est accordée aux projets :

- Intégrant la problématique des limites de la mobilité des personnes et proposant des solutions pour y répondre,
- Cherchant à intégrer les populations les plus vulnérables et les plus éloignées des actions de prévention.

Le coût des prestations est un élément déterminant dans la sélection des dossiers



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent





Démarrage des actions :

L'action doit obligatoirement être menée en 2022/2023, un minimum de 6 participants par atelier est requis.

Logistique :

L'opérateur cible la commune, a en charge la recherche de la salle et la concertation avec les acteurs locaux.

Une programmation détaillée des ateliers est indispensable.

1 mois avant la 1ère séance, Label Vie est informée de la date de démarrage et du lieu de l'action (fiche de liaison). La sectorisation indiquée devra être respectée et tout changement devra être validé par Label Vie.

Communication :

L'opérateur assure la communication relative à la mise en œuvre de l'atelier auprès du public senior. Il valorise l'association Label Vie dans les supports de communication et lors des animations (insertion du logo Label Vie)

Transmission à Label Vie avant le début de l'atelier.

LABEL VIE est systématiquement informée des résultats de l'évaluation initiale (état des lieux, nombre de bénéficiaires par régime de retraite principal et complémentaire...).

VII – Financement

LABEL VIE finance toute ou partie du projet sur la base du budget prévisionnel joint au dossier de candidature. Un acompte est versé en cas de besoin et le solde est ajusté, s'il est inférieur au prévisionnel uniquement, en fonction du bilan de l'atelier. L'ensemble des documents est établi au nom du porteur du projet pour être retenu par LABEL VIE

Après avis favorable sur toute ou partie de la candidature, une convention est adressée au porteur de projet précisant les modalités financières, de suivi et de partenariat. Le financement est attribué après signature de la convention entre le porteur du projet et LABEL VIE.

Le versement de la subvention sera conditionné à la production d'un bilan d'évaluation quantitatif, qualitatif et budgétaire (voir chapitre VIII– Echancier - Evaluation).

En aucun cas le budget réel utilisé ne pourra dépasser le montant accordé dans la convention.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent





Les décisions prises par LABEL VIE ne peuvent faire l'objet d'aucun recours ou de procédure d'appel.

VIII – Echancier - Evaluation

L'évaluation qualitative et quantitative, intégrant le nombre de ressortissants de chaque régime, est réalisée dans un cadre contractuel : les formulaires types d'évaluation et d'analyse de l'action menée, transmis par l'association LABEL VIE après la notification d'accord de la subvention, devront être utilisés.

Ainsi :

- **Dès que l'action est programmée**, et au moins un mois avant le début, envoyer la fiche de liaison complétée.
- **A l'issue de la 1ère séance**, LABEL VIE est systématiquement informée du nombre de participants par l'envoi de la fiche de présence à l'atelier, elle comporte : nom/prénom et adresse de la personne, son âge et son régime d'appartenance à une caisse de retraite.
- **A l'issue de l'atelier** : l'évaluation initiale T0 de l'atelier complété à la première séance (état des lieux, nombre de bénéficiaires...) et l'évaluation finale T1 complétée à la **dernière séance de l'atelier**, accompagnées de la liste de présence sont transmis à LABEL VIE sous 15 jours.
- **A l'issue de l'action** : l'évaluation finale de l'action financée avec le budget effectivement réalisé doit parvenir à Label Vie **avant le 30/06/2023**.
- **Entre 3 à 6 mois après l'atelier** : une évaluation T2 est envisagée.

Toutes ces informations sont à transmettre par mail dans les délais indiqués à hausser.celine@labelviecal.fr ET contact@labelviecal.fr

Tous les documents envoyés sont conservés sous format papier par l'opérateur pour être présentés sur demande de LABEL VIE le cas échéant.

L'évaluation finale de l'action financée (avec budget effectivement réalisé) doit parvenir à l'association LABEL VIE avant **le 30 juin 2023**.

IX – Composition du dossier

Le dossier de candidature est envoyé par messagerie électronique sur simple demande adressée à LABEL VIE, accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Fiche de candidature complétée, datée et signée,
- Statuts signés de la structure qui fait la demande, précisant la composition et les fonctions du bureau ou du conseil d'administration,
- Attestation du numéro de SIRET (obligatoire),



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent





- Attestation originale de l'URSSAF précisant que le demandeur est à jour du versement de ses cotisations sociales (si composé uniquement de bénévoles, le préciser) téléchargeable sur le site de l'URSSAF, ou attestation d'affiliation MSA,
- Relevé d'identité bancaire au format IBAN,
- Rapport d'activité 2021,
- Budget prévisionnel du ou des ateliers présentés,
- Documents détaillés de présentation pédagogique précisant le contenu de chaque séance de l'atelier.

X – Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à LABEL VIE par courriel **avant le 21 février 2022** à :

contact@labelviecal.fr

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter la coordinatrice,

Mme Céline HAUSSER-DHIVERS

Tel : 06 79 56 99 98

hausser.celine@labelviecal.fr

Ils sont conservés sous format papier par l'opérateur pour être présentés sur demande de LABEL VIE le cas échéant.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent





ANNEXE 1

LABEL VIE DESCRIPTIF PEDAGOGIQUE « Quand plaisirs riment avec vieillir »

1. Objectifs de l'action

Comprendre les évolutions et les modifications des relations à soi, en couple, en famille et en société liées au vieillissement.

Comprendre les changements pour mieux les vivre en couple, en famille, en société et pour soi.
Induire une dynamique qui permette de prendre soin de soi, de se faire plaisir.

2. Public cible

Tous les retraités en priorisant les territoires les plus fragiles selon l'observatoire des fragilités.

3. Contenu de l'action

Conférence généraliste sur les changements liés à l'âge (2 heures) :

- quelles sont les modifications liées au vieillissement : schéma corporel, statut social, besoins....
- la question de la relation à l'autre : De quoi ai-je envie ? De quoi ai-je besoin ? Quel est mon positionnement vis-à-vis des autres,
- développer la question plus globale du lien social dans toutes ses sphères : intimes, familiales, sociétale...pour amener les échanges sur la question de se faire plaisir
- réfléchir à ce qui me fait plaisir et quels sont les moyens à ma disposition pour y parvenir

Cette conférence doit s'inscrire dans une dynamique de prévention partenariale c'est-à-dire en lien avec un cycle d'ateliers programmés ou à prévoir (ateliers sommeil, ateliers nutrition, avenir en soi, atelier estime de soi, « Bien dans sa tête à la retraite », activité physique adaptée, sophrologie, relaxation ...). Au cours de cette conférence des ateliers sur la thématique du bien être au sens large seront présentés. L'objectif étant faire découvrir aux séniors des activités ou de nouvelles formes de plaisirs et de leur proposer de s'inscrire dans un cycle d'atelier.

La conférence vise la réunion de 50 à 200 personnes en fonction du secteur.

Elle sera animée par un professionnel de santé et ou un psychologue et ou un professionnel de la prévention santé qui mobilisera d'autres professionnels du bien-être, du lien social...



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent





L'association Label Vie est conviée à la conférence.

4. Méthodologie

L'opérateur a en charge les phases suivantes :

- **Communication**

- cibler et informer le public,
- valoriser l'association Label Vie dans les supports de communication,

- **Logistique / mobilisation**

- rechercher la salle,
- se concerter avec les acteurs locaux (coordination avec programmation existante),

- **Mise en œuvre**

- définir et proposer une démarche projet avec retro-planning précis,
- détailler la trame d'intervention du conférencier et le CV de celui-ci,

- **Evaluation**

- établir le bilan quantitatif et qualitatif,
- évaluer les connaissances et le changement induit auprès du public,
- évaluer la mise à disposition d'une information sur les ateliers proposés sur le secteur au travers de la promotion du site du bien vieillir.

Le prestataire s'engage à partager l'expérience de la mise en place de la conférence et des ateliers qui feront suite et son évaluation avec les autres opérateurs retenus selon les modalités définies par Label Vie.



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent





ANNEXE 2

LABEL VIE DESCRIPTIF PEDAGOGIQUE « Consolider le lien intergénérationnel »

5. Objectifs de l'action

Consolider le lien intergénérationnel :

- ✓ Réinventer et consolider les liens intergénérationnels,
- ✓ Gestion des émotions,
- ✓ Prévenir les conflits entre les générations,
- ✓ Partage d'expérience,
- ✓ Valoriser la transmission intergénérationnelle,
- ✓ Mieux comprendre les nouvelles formes de communication (réseaux sociaux et nouvelles formes de technologies...)

6. Public cible

Tout retraité.

7. Contenu de l'action

- Mettre en place des espaces d'échanges, et/ou conférence, et/ou ateliers autour du lien intergénérationnel : approche des nouveaux moyens de communications : réseaux sociaux (Snapchat, Tik-Tok, Whats'app, Facebook, Instagram...), utilisation tablettes, pc, smartphones...
- Orienter vers les ateliers numériques de proximité proposés par les centres sociaux, MJC...

8. Méthodologie

L'opérateur a en charge les phases suivantes :

- Communication

- cibler et informer le public, en lien avec les acteurs et partenaires locaux
- valoriser l'association Label Vie dans les supports de communication,
- Transmettre à l'association Label Vie tous les documents et dates relatifs à la mise en place de l'atelier.

- Logistique / mobilisation

- rechercher la salle adaptée
- se concerter avec les acteurs locaux (coordination avec programmation existante),



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent





- Mise en oeuvre

- définir et proposer une démarche projet avec retro-planning précis,
- détailler la trame d'intervention

- Evaluation

- établir le bilan quantitatif et qualitatif : nombre d'orientations vers d'autres actions...
- identifier le changement de comportement ou d'adhésion aux actions proposées



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent





ANNEXE 3

LABEL VIE DESCRIPTIF PEDAGOGIQUE « Projet participatif »

1/ Critères de réussite sur l'aspect participatif d'un projet

- Les besoins doivent être clairement exprimés par les seniors qui sont concernés par le projet ou l'action
 - **A partir de quel besoin et par qui le projet émerge ? Comment le projet est né ?**
- L'implication des seniors du territoire doit apparaître clairement dans un des objectifs du projet
 - **Quelle est l'implication des seniors dans le projet ? Groupe de travail, recensement ...**
- L'implication des « seniors du territoire » tout au long du projet (préparation, animation, bilan) doit être visible, **par le biais d'une liste de présence aux groupes**, avec la mise en place de groupes de travail, (où sont présents des seniors du territoire).
 - **Quel est la méthodologie utilisée pour valoriser l'implication des seniors ?**
- Les décisions prises dans les groupes de travail doivent être collégiales et équitables
 - **Comment sont prises les décisions liées au projet ?**
- Un périmètre d'action précis doit être défini
 - **Quel est le périmètre de l'action : qui, quoi (sujet) ou, comment, objectifs et moyens**
- Une temporalité (date de début et de fin du projet) doit être définie et préciser si possibilité de renouveler ou pas le projet par la suite
 - **Quelle temporalité ?**
- Le projet doit être unique et s'adapter au territoire (pas de copié collé)
 - **En quoi le projet est novateur ?**



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent





- La définition des rôles des différents acteurs doit être claire (qui fait quoi, à quel moment du projet), implication de seniors dans la mise en place (recherche d'intervenant, recherche de salles, installation, distribution des supports de com,...)

-Comment le projet va-t-il se dérouler et avec quels moyens ?

- Un rétro-planning doit être proposé avec les différentes étapes d'élaboration du projet où apparaissent clairement les étapes et comment sont impliqués les seniors.

-Quel retro planning ?

2/ Critères d'évaluation sur l'aspect participatif d'un projet

- nombre de seniors présents au début des groupes de travail (noyau?)
- nombre de seniors présents à la fin de la démarche dans les groupes de travail
- régularité des seniors tout au long du projet
- respect des étapes du rétro-planning
- les seniors ont pu s'exprimer lors des groupes de travail
- Les besoins des seniors ont été entendus et des propositions ont été faites par les seniors
- les seniors ont pu s'impliquer dans la mise en place du projet



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

